

Bureau du commissaire à l'équité

États financiers

31 mars 2017

Rapport du vérificateur indépendant

Au commissaire à l'équité

Nous avons vérifié les états financiers du **Bureau du commissaire à l'équité** ci-joints, qui comprennent le bilan au **31 mars 2017**, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction vis-à-vis des états financiers

La direction est chargée de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif et de tout contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que les exigences éthiques soient satisfaites et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures pour obtenir des données probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, et notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers dues à une fraude ou à une erreur. Dans le cadre de l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et à la présentation équitable des états financiers en vue d'établir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité dudit contrôle interne. La vérification comprend également l'évaluation de la pertinence des conventions comptables suivies et de la plausibilité des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et pertinents pour servir de base à l'expression de notre opinion en la matière.

Bureau du commissaire à l'équité

Rapport du vérificateur indépendant

Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au **31 mars 2017**, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 mars 2017**, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.

Mississauga, Ontario
Le 15 mai 2017

Clarkson Rouble s.r.l.
Comptables agréés
Comptables publics agréés

Bureau du commissaire à l'équité

Bilan

Au 31 mars

	2017	2016
Actif		
À court terme		
Trésorerie	98 219 \$	271 177 \$
Placements à court terme	301 642	-
Débiteurs	2 415	-
Remise de la taxe de vente	13 156	41 845
Charges payées d'avance	1 127	6 715
	<hr/>	<hr/>
	416 559	319 737
Immobilisations (Note 3)	65 501	82 122
	<hr/>	<hr/>
	482 060 \$	401 859 \$
	<hr/>	<hr/>
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	36 635 \$	38 854 \$
	<hr/>	<hr/>
Actif net		
Fonds d'immobilisations	65 501	82 122
Fonds non affecté	379 924	280 883
	<hr/>	<hr/>
	445 425	363 005
	<hr/>	<hr/>
	482 060 \$	401 859 \$
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Bureau :

Commissaire

Bureau du commissaire à l'équité

État des résultats d'exploitation Exercice clos le 31 mars

	2017	2016
Recettes		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	1 372 500 \$	1 714 748 \$
Revenu en intérêt	3 637	4 641
	<hr/> 1 376 137	<hr/> 1 719 389
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	854 178	1 195 399
Services	273 698	302 587
Administration	131 688	147 234
Transport et communications	17 532	26 674
	<hr/> 1 277 096	<hr/> 1 671 894
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	99 041	47 495
Amortissement des immobilisations	16 621	30 949
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	82 420 \$	16 546 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du commissaire à l'équité

État de l'évolution de l'actif net Exercice clos le 31 mars

	Fonds d'immobilisation	Fonds non affecté	2017	2016
Solde, début de l'exercice	82 122 \$	280 883 \$	363 005 \$	346 459 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	(16 621)	99 041	82 420	16 546
Solde, fin de l'exercice	65 501 \$	379 924 \$	445 425 \$	363 005 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du commissaire à l'équité

États des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars

	2017	2016
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	82 420\$	16 546 \$
Articles ne nécessitant pas de dépenses		
Amortissement	16 621	30 949
	<hr/>	<hr/>
	99 041	47 495
Variation nette du fonds de roulement		
Fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(2 415)	-
Remise de la taxe de vente	28 689	(17 711)
Charges payées d'avance	5 588	6 883
Créditeurs et charges à payer	(2 219)	(7 839)
Placements à court terme	(301 642)	121 200
Produits comptabilisés d'avance	-	(29 660)
	<hr/>	<hr/>
(Diminution) augmentation provenant des activités d'exploitation	(172 958)	120 368
Investissements		
Achat d'immobilisations	-	(952)
	<hr/>	<hr/>
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(172 958)	119 416
Trésorerie, début de l'exercice	271 177	151 761
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie, fin de l'exercice	98 219\$	271 177 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du commissaire à l'équité

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

1. Objectif du Bureau

Le Bureau du commissaire à l'équité est chargé de l'évaluation des pratiques d'inscription de certaines professions réglementées. Son objectif consiste à s'assurer que ces pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque demande à exercer sa profession en Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse, des comptes bancaires courants et des placements à court terme, avec rachat dans les 365 jours à compter de la fin de l'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

c) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'exercice durant lequel ils ont été reçus.

d) Apports reçus sous forme de services

Le Bureau a reçu des apports conséquents de la part du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. Au cours de l'exercice écoulé, le ministère a contribué aux services du Bureau du commissaire à l'équité. La valeur historique de ces apports sous forme de services est de 110 000 \$. Ces coûts n'étant pas à la charge du Bureau, ils n'apparaissent pas dans ces états financiers.

Bureau du commissaire à l'équité

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Incertitude relative à l'évaluation

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés et la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date de préparation des états financiers, et sur les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

f) Évaluation des instruments financiers

Le Bureau évalue initialement ses actif et passif financiers à leur juste valeur. Le Bureau évalue ensuite tous ses actif et passif financiers au coût amorti. L'actif financier évalué au coût amorti inclut la remise de la taxe de vente à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti inclut les créditeurs, les charges à payer et les produits comptabilisés d'avance. L'entité n'a pas désigné d'actif ou de passif financier devant être évalué à la juste valeur.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes :

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencement	132 844 \$	132 844 \$	-	757 \$
Matériel informatique	16 812	16 812	-	-
Améliorations locatives	176 140	110 639	65 501	81 365
	325 796 \$	260 295 \$	65 501 \$	82,122 \$

Bureau du commissaire à l'équité

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2017

4. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Bureau ne court pas de risque important à l'heure actuelle en la matière.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend le risque pour le Bureau de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations liées au passif financier. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie du Bureau.

5. Transition du Bureau du commissaire à l'équité

Le 22 mars 2017, le projet de loi 27, à savoir la *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire*, a reçu la sanction royale. Cette législation a modifié la gouvernance du Bureau ainsi que sa structure de reddition de comptes, en le faisant passer du statut d'organisme public à celui d'organisme public rattaché à la Commission. Le mandat du Bureau du commissaire à l'équité demeurera inchangé. Le Bureau du commissaire à l'équité est devenu un organisme public rattaché à la Commission le 1^{er} septembre 2017. Cette modification n'a pas de conséquences sur les états financiers du 31 mars 2017, à l'exception du point mentionné à la note 6.

6. Événement postérieur

Le Bureau du commissaire à l'équité est financé par le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration. Après la clôture de l'exercice, le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration a exigé un remboursement du solde du fonds non affecté de l'actif net, qui s'élevait à 379 924 \$.